



## Reprise d études et handicap

-----  
Par Lilou73

Bonjour

Je suis titulaire de l'allocation d'adulte handicapée et je n'ai jamais travaillé. Je souhaite reprendre mes études après quatre ans d'interruption. Pour bénéficier d'une reprise de formation en formation initiale, il ne faut pas avoir interrompu ses études depuis plus de deux ans. J'ai arrêté mes études pour des raisons de santé. Pensez-vous que je puisse bénéficier d'une dérogation en vue de mon handicap?

Cordialement

Lilou